

2^{ème} Modification du
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de

BOUS PREFECTURE
DE DQM
7 DEC. 2010
ARRIVEE

Saméon

PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la DCM
du : 06/12/2010



échelle : 1/7500

Approuvé le :	Modifié le :	Révisé le :	2ème Modification approuvée le :
29/06/2004	19/07/2005	19/07/2005	06/12/2010

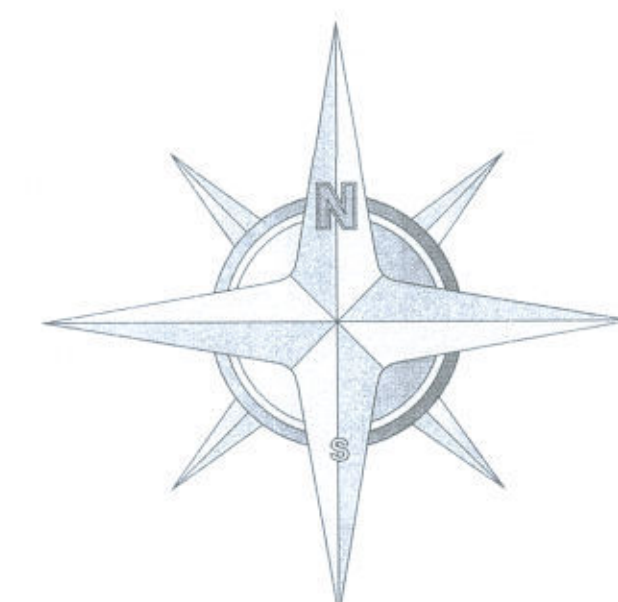


LÉGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Nouvelle construction
- Emplacement réservé
- Emprise ferroviaire
- Secteur soumis à la PVR
- Bâti méritant un changement de destination article A2 du règlement

Emplacements réservés au bénéfice de la commune :

- Er N°1 : Equipement collectif
- Er N°2 : Equipement collectif
- Er N°3 : Parking
- Er N°4 : Voie de désenclavement
- Er N°5 : Voie de désenclavement
- Er N°6 : Logements sociaux



PRISE EN COMPTE DU RISQUE NATUREL

L'ensemble de la commune peut être affectée par des phénomènes de retrait-gonflement des argiles liés à la sécheresse.